

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 30 Juin 1958

**Demande du Syndicat
d'Initiative - Partici-
pation dans les frais de
publications**

58077

L'an mil neuf cent cinquante huit, le trente Juin à 17 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juin 1958

Etaient présents : MM. Max Brusset, Maire, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gausset, Pouget, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière Camblong, Domecq, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.

Représentés ; M. Barrot par M. Brusset
M. Etcheber par M. Camblong

Secrétaire : M. Camblong

Le Syndicat d'Initiatives a pris à sa charge la réimpression de 10.000 dépliants concernant les Hôtels et de dépliants pour la cantinière de Lourdes. Il a également fait une signalisation pour Royan sur 14 routes Départementales. Il demande à la ville de Royan de prendre à sa charge les frais de 10.000 dépliants consacrés à Royan (texte en 3 langues : français, anglais, allemand, impression en bicolore, 14 photos) le coût de la dépense est de 287.000 frs. La Commission des Finances propose de participer dans la dépense pour 150.000 frs.

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par le Syndicat d'Initiatives
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

de participer à concurrence de 150.000 frs dans les frais d'impression de 10.000 dépliants sur Royan par l'imprimerie Balan Delpeigne à Bordeaux que la dépense sera imputée ch. XXVIII, art. 7 frais de publicité du B.P. 195

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et au susdite
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 4 JUILLET 1958

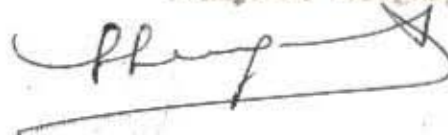
Pr Le Sous-Préfet

Le Sous-Préfet de Saintes
signé illisible

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



Pour copie conforme

Mairie de Royan, le 8 Juillet 1958

Pr le Maire

l'Adjoint Délégué,

